

**COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 Juin 2017 à 20 Heures 00**

Etaients présents : Mmes et Mrs Bernard CHAVEROT, Michel GOUGET, Véronique GILLOT, Gérard PUIPIER, Gisèle GRANGE, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Gérard PINATTON, Hervé REY, Catherine PEJU, Fabienne YAACOULI

Absents excusés : Marie-Hélène TONIN, Stéphanie CHAMBE, Michel CROIZER.

Absent : Jean MATHIEU.

Démissionnaires : Muriel CHENOUARD-GAUTIER, Michel SECOND

Secrétaire de séance : Véronique CROZET.

La séance est ouverte par la lecture du dernier compte rendu qui est accepté à l'unanimité.

PANNEAU LUMINEUX : Bernard CHAVEROT donne la parole à Michel GOUGET pour la présentation du panneau lumineux. Un devis est présenté au conseil pour un montant de 7 500,00 euros HT pour un panneau monochrome et 12 730,00 euros HT pour un panneau couleur.

Michel GOUGET en explique le fonctionnement, les avantages : passage de l'information en simultanée, plusieurs informations à la suite, et les inconvénients : maintenance, consommation électrique (environ 130 euros par an pour un monochrome et 500 euros par an pour un couleur). L'emplacement n'est pas complètement défini, à choisir si possible près d'un réseau France télécom.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer pour l'acquisition d'un panneau lumineux sachant que l'emplacement sera choisi ultérieurement. Le conseil se prononce par 8 voix pour, 2 contre et 1 abstention pour un panneau monochrome.

RENOUVELLEMENT CONTRAT CUI JACQUELIN VALERIE : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de Mme JACQUELIN se termine le 31 Août 2017. Véronique GILLOT communique au conseil l'emploi du temps de Mme JACQUELIN pour un contrat de 20 heures hebdomadaires et explique que ce contrat est utile pour les divers remplacements sur la commune. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer pour sa prolongation d'une année. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

SIDE-CARS : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le groupe de la section du Rhône de side-cars souhaite revenir sur la commune pour son grand rassemblement en Août 2018. Il rappelle qu'il y a 10 ans il y avait eu de très bonnes relations avec la commune et la population. Pour finaliser leur projet ils demandent la location des salles communales pour une semaine (salle polyvalente et salle des fêtes). Monsieur le Maire demande au conseil municipal de fixer un prix de location pour une semaine complète. Le conseil après délibération fixe à 1 000 euros la semaine la location de la salle polyvalente et la salle des fêtes en Août 2018.

CONVENTION BEBE LECTEUR : Monsieur le Maire présente au conseil municipal une convention à passer avec le Département du Rhône pour le « Bébé lecteur ». Cette convention a pour but de lutter contre l'illettrisme et d'inciter les enfants dès leur plus jeune âge à s'intéresser à la lecture, à l'image. Cela consiste à remettre un album à chaque bébé né dans l'année et à demander à la bibliothèque d'inscrire les enfants et leur famille (parents, frères, sœurs) gratuitement à la bibliothèque pour un an.

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour la signature de cette convention.

CONVENTION OPAC DU RHONE : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut renouveler la convention avec l'OPAC du Rhône qui verse 650 euros pour l'entretien des espaces verts des résidences de la Poste et de la Magdeleine. Le conseil accepte à l'unanimité le renouvellement de cette convention pour 3 ans avec un effet rétroactif au 1 janvier 2016.

RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU 2016 : Monsieur le Maire donne le compte rendu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2016. A noter :

- Population desservie : 21 584 pour le Rhône et 10 933 pour la Loire.
- Intégration de Saint Romain en Jarez au périmètre affermé.
- Prélèvement d'eau à Grigny année 2015 : 5 586 233 M3
- Montrottier : 704 abonnés.

- Volume facturé aux abonnés : 3 113 601 m³.
- Consommation moyenne par abonné sur la période de relève : 94 m³.
- Longueur du réseau en Kms : 2 089
- Montant TTC du M2 facturé : 3,138.

RAPPORT SUR L'ASSAINISSEMENT 2016 :

L'année 2016 a été marquée par un nombre inacceptable de débordement de mousse liés à l'activité de l'entreprise BIO-EX. Malgré nos sollicitations permanentes, les salariés de l'industriel ne sont pas en capacité de résoudre de manière pérenne cette problématique.

Cette situation engendre :

- des débordements plusieurs fois par semaine sur les ouvrages qui accélèrent le vieillissement de la station.
- des départs prohibés de mousse vers les milieux aquatiques de la commune.

Afin de résoudre cette problématique, l'entreprise doit :

- faire auditer son installation
- faire appel à une entreprise spécialisée pour piloter son système de prétraitement.

➤ **Chiffres clés :**

- 9,9 kms de réseau total d'assainissement
- 28 042 m³ eau assujettis
- 4 Stations de traitement des eaux usées : Le Raty, Albigny, Les Chazottes, La Chambardière.
- 437 clients en assainissement collectif.

➤ **Réseau :**

De nombreuses opérations de désobstruction du collecteur de la rue de la Madeleine sont faites par le service assainissement. Un passage caméra est à réaliser pour identifier l'anomalie à l'origine des problèmes rencontrés sur ce tronçon.

- Dégager les boîtes de branchements sous pavés dans le Bourg et remplacer les plaques bétons par des tampons en fonte série hydraulique étanche.
- Associer le prestataire aux projets d'extension du réseau (avis sur le projet, suivi et réception des travaux, prise en compte des nouveaux assujettis).
- Des travaux de réhabilitation sont à prévoir sur les tronçons du hameau St Martin, antenne La Déserte et à proximité du complexe sportif (suite diagnostic COREFIC).
- Les 4 tampons en amont de la station d'épuration sur le secteur du Raty sont à mettre à niveau.
- Un repérage et une intégration au SIG du réseau seraient à réaliser sur le secteur des Chazottes.

➤ **Station de Montrottier :**

Depuis le 1^{er} janvier 2016 la réglementation a changée avec l'application de l'arrêté du 21 juillet 2015. Pour respecter ces nouvelles prescriptions réglementaires, il faut :

1-rédiger un cahier de vie

Le cahier de vie doit présenter le système d'assainissement et son dispositif d'auto surveillance.

Il doit permettre :

- d'identifier les ouvrages concernés (système de collecte, système de traitement) et les intervenants (communes, maîtres d'ouvrage, exploitants ...etc.),
- de comprendre le fonctionnement de ces ouvrages au moyen de leur description
- de décrire l'ensemble du dispositif d'auto surveillance de ces ouvrages.

2- Instrumenter le déversoir d'orage de tête de station pour pouvoir estimer les débits déversés.

➤ **Station d' Albigny :**

Sur le 2eme étage, nous avons noté à plusieurs reprises des mises en charges du filtre planté. Un test de percolation pourrait être réalisé pour nous assurer que l'ouvrage n'est pas colmaté ou trop chargé en boues. Des sondages sur les deux étages seront réalisés par SUEZ pour définir la hauteur de boues accumulée.

➤ **Station des Chazottes**

Il faut faire des sondages sur le filtre à sable des « Chazottes » pour repérer précisément l'ouvrage.

Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)			
Désignation	2015	2016	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	25	25	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	5 202	5 248	0,9%
Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	4 303	4 325	0,5%

.4.1 Le nombre de clients assainissement collectif

Le nombre de clients assainissement collectif est détaillé dans le tableau suivant.

Le nombre de clients assainissement collectif						
MONTROTTIER	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1 (%)
Particuliers	420	429	432	437	437	0,0%

Ces Informations sont fournies au titre de la Convention de Facturation.

3.4.2 Les volumes assujettis à l'assainissement

Le tableau suivant présente l'évolution des volumes d'eau consommés assujettis à la redevance assainissement.

Volumes assujettis à l'assainissement						
MONTROTTIER	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m ³)	24 582	25 581	28 701	33 983	28 042	- 17,5%

Ces Informations sont fournies au titre de la Convention de Facturation.

Pour de plus amples informations le rapport est consultable en Mairie ou sur le site internet de la commune : www.montrottier.fr

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir voter le montant des subventions 2017.

A l'unanimité le conseil se prononce pour :

- Association de la Bibliothèque : 700,00 euros
- Association la Montagnarde : 700,00 euros
- Association cinéma : 600,00 euros.

DENEIGEMENT : Le conseil municipal fixe à l'unanimité à 40 euros le montant de l'indemnité de déneigement 2016-2017.

FOURNITURES SCOLAIRES : Le conseil municipal fixe à 55 euros par enfant scolarisé à l'école publique de Montrottier suivant les effectifs de la rentrée de septembre 2017.

INFORMATION SUR LES RADARS PEDAGOGIQUES : Michel GOUGET fait une présentation avec relevé sur les radars pédagogiques installés aux deux entrées de village. On remarque encore des pointes de vitesse très élevées.

Travaux des Commissions :

- **Communication :**
 - Distribution du petit montre-toi.
- **Associations :**
 - Réunion prévue le 1 juillet 2017.
 - Forum des associations le 9 Septembre 2017 salle des sports.
- **Urbanisme :**
 - Le cahier des charges a été envoyé à différents bureaux d'étude pour la révision du PLU. Réunion commission le 27 Juillet 2017 à 14h30 pour le choix du bureau.
- **Ecole :**
 - Prochain conseil d'école le 19 juin 2017 : discussion sur les rythmes scolaires.
 - TAP prévus le vendredi après-midi. A voir si l'on revient à la semaine à 4 jours ce qui supprimerait les TAP.
 - Information donnée par Véronique GILLOT sur la formation demandée par Mme FARJOT. Tous les dossiers ont été envoyés au centre de gestion et nous sommes en attente de réponse pour prendre une décision.
- **Voirie :**
 - La réfection des chemins des Roches et de Saint Martin a été effectuée par l'entreprise Colas. Une purge sur le chemin de la rouillère a été également effectuée.
- **Economique :**
 - Dossier Les Genets : les relevés ont été effectués par Loïc Parmentier, Architecte.
 - Les professionnels de santé ont été reçus pour connaître leurs besoins.
 - Prévoir une réunion de la commission économique
- **Infos diverses :**
 - Adressage des rues : Une première réunion avec la poste aura lieu le lundi 19 juin 2017
 - Bar du Centre à louer
 - Bar restaurant « Le Montrottier » arrêt de l'activité fin d'année 2017. Le fonds sera mis en vente par les locataires.
 - Bar Albigny : se poser la question pour le rachat éventuel de la licence par la commune afin de garder le commerce.
 - Espace de gratuité : En raison de la prévision de rénovation des Genets prévoir de changer de lieu l'espace de gratuité.
 - Comice de Saint Laurent de Chamousset : le char de Montrottier est le Rubik's cube.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H10
Prochain Conseil Municipal le Jeudi 20 Juillet 2017 à 18 heures.

Tel : 04 74 70 13 07 - Fax : 04 74 70 20 39
Mail : mairie@montrottier.fr